

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2016

Auzet (04) - 20 h 30

Approuvé par le Conseil municipal du 13 juillet 2016

Présents : P. Humbert, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

Excusé : Chr. Isoard

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2016

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet présenté par le maire.

2. Atlas de la biodiversité d'Auzet - Création d'une régie de recettes

L'ouvrage – imprimé à 1300 exemplaires – sera distribué gratuitement aux Auzétans, résidents principaux et secondaires, ainsi qu'aux naturalistes ayant participé à sa rédaction. Pour le grand public, la Commune vendra cet atlas au prix de 15 €. A cet effet, le maire prendra un arrêté de création d'une régie de recettes. Les ouvrages devront être retirés en mairie.

3. Sécurisation de la traversée du village

En raison :

- des vitesses excessives de certains véhicules automobiles constatées dans l'agglomération sur la RD7,
- du danger couru par les groupes d'enfants du centre d'accueil traversant à pied le village par cette route ;
- du resserrement de la chaussée au niveau du bar-restaurant et de l'ensemble constitué par l'aire de pique-nique, les jeux d'enfants, la fontaine et le kiosque ;
- de la route sinueuse précédée, au nord comme au sud, d'une courte ligne droite sur laquelle les véhicules augmentent leur vitesse ;
- de la diversité des utilisateurs de cette route étroite (piétons, cyclistes, groupes de motos, automobiles, engins agricoles) ;
- des demandes de la population pour améliorer la sécurité ;

le Conseil municipal demande au maire :

- de prendre un arrêté afin d'assurer la mise en sécurité du centre du village par le passage en zone 30 km/h de l'entrée nord à l'entrée sud de l'agglomération et sa matérialisation par une légère réduction de la largeur de la chaussée ainsi que la mise en place de radars pédagogiques, d'un passage piétons au niveau du resserrement précité, de l'installation d'une barrière entre l'aire de jeux pour les enfants et la RD7 ;
- d'adresser une demande de permission de voirie en ce sens au Conseil départemental (Maison technique de Barcelonnette) ainsi qu'une demande d'estimation du coût de l'opération ;
- de lui présenter le plan de financement.

4. Réparation du mur de soutènement du Pied du Serre et restauration du mur en pierre du Graveyron

Sur la base du devis fourni par Chr. Isoard, le Conseil approuve la proposition d'une demande de subvention à la Région dans le cadre du FRAT (Fonds régional d'aménagement du territoire).

5. Agrandissement de la mairie

Le maire rend compte de ses échanges avec l'architecte en charge de l'opération. Dès que les coûts seront connus, il lancera les demandes de subvention. Le Conseil évoque la question des terrains à acquérir pour faire aboutir le projet.

6. Nouvelle intercommunalité

Le maire rend compte des réunions, études et projections auxquelles donne lieu la mise en place de la communauté d'agglomération – dite du Pôle Dignois – dans laquelle notre commune s'intégrera en janvier 2017. Une augmentation des impôts de l'ordre de 7 % est évoquée.

Questions diverses

- Syndicat des Energies 04 : concernant l'enterrement des lignes pour les quartiers de la Salce et du Bas Infernet, nous devons vérifier que notre demande est bien prise en compte.
- Le Forum des associations actives sur le territoire de la CCPS se tiendra à Auzet le 3 septembre prochain.

Fin de la réunion à 22 h 15

Secrétaire de séance : M. Simon